



## Règlement du jeu concours « La maison du père Noël »



### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement vise à définir les modalités du jeu concours « La maison du père Noël ».  
Ce jeu concours est à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Molsheim.

Le concours aura lieu **du 01 au 14 décembre 2022**.

### **Article 2 : Organisateur**

Le présent jeu concours est ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés dans les trois écoles maternelles et les deux écoles élémentaires de la ville de Molsheim.

Ce jeu concours est mis en place par la Direction Scolaire et Péri-scolaire (DSP) de la ville de Molsheim, en partenariat avec l'entreprise CEMOI située à Molsheim.

### **Article 3 : Thème et support du jeu concours**

Le présent jeu concours a pour thème « La maison du père Noël ».

Ce jeu sera structuré par la distribution de supports à compléter selon les niveaux et l'âge des enfants.

La répartition se fera selon cinq catégories d'âge et trois thèmes ainsi définis:

| Catégories d'âge     | Thème du dessin - Format A4                       |
|----------------------|---|
| 1. Petites sections  | Modèle de maison fourni, à décorer selon l'humeur |
| 2. Moyennes sections |   |
| 3. Grandes sections  |   |
| 4. CP-CE1-CE2        | « La maison du Père Noël »                        |
| 5. CM1-CM2           | « Le village du Père Noël »                       |

Plusieurs approches pédagogiques et divers outils pourront être retenus selon les catégories.

Les techniques suivantes sont acceptées : crayon, feutre, aquarelle, gouache, acrylique, collages, gommettes...

### **Article 4 : Modalités d'organisations et calendriers de réalisation**

Cf. fiche projet

### **Article 5 : Critères d'évaluation**

Le jury sélectionnera les meilleurs dessins selon les critères suivants :

| Catégories d'âge     | Critères d'évaluation   |
|----------------------|---|
| 1. Petites sections  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aide minimale des parents</li> <li>✓ Habilité à remplir les espaces</li> </ul>   |
| 2. Moyennes sections |   |
| 3. Grandes sections  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aide minimale des parents</li> <li>✓ Volonté et habileté personnelles à remplir les espaces</li> <li>✓ Soins</li> </ul>  |
| 4. CP-CE1-CE2        | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respect du sujet du concours</li> <li>✓ Dessin ni recopié, ni décalqué d'image existante</li> <li>✓ Originalité</li> <li>✓ Soins, esthétique du dessin</li> </ul>  |
| 5. CM1-CM2           | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respect du sujet du concours</li> <li>✓ Dessin ni recopié, ni décalqué d'image existante</li> <li>✓ Originalité, soins, esthétique du dessin</li> <li>✓ Combinaison de différentes techniques</li> </ul> |

### **Article 6 : Délibéré et composition du jury**

Pour départager l'ensemble des participants au présent jeu concours, un jury sera mis en place. Ce jury sera composé des responsables et d'agents de la DSP.

Un membre du jury sera désigné pour présider les travaux du jury.

Le présent jury désignera 4 lauréats du jeu concours parmi les participants, un par catégorie, sur la base des orientations définies à l'article 5 du présent règlement.

#### **Modalités de vote :**

Chaque membre du jury disposera d'un carnet de vote. Il devra attribuer une note de 0 à 5 à chaque dessin pour chaque critère défini.

Les lauréats seront ceux dont les dessins auront obtenu la note la plus élevée.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

En cas de partage des voix, la voix du président sera prépondérante.

### **Article 7 : Prix du jeu concours**

Les lauréats se verront remettre un père Noël en chocolat offert par l'entreprise CEMOI.